

Référence : DP Octobre 2017  
Date : 19 octobre 2017

**COMPTE RENDU de REUNION**  
**Jeudi 19 octobre 2017**

**DELEGUES du PERSONNEL**

**ORDRE DU JOUR :**

**C.G.T. :** 13 questions **21,67%**

**60 questions**

Questions reçues le 21/09/2017 à 18h13 :

**CGT Question N°1**

**est-ce que le déplacement d'un repos (rn/rhe)est soumise à la pose des congés annuels et RTT?**

Réponse :

Pas obligatoirement mais cela est possible en fonction de l'organisation du service.

**CGT Question N°2**

**Suite à la question cgt numéro 6,folio6 du 24/08/2017,que comptez-vous faire pour que cela ne se reproduise plus?**

Réponse :

Depuis le début des évènements grand stade, nous avons toujours été vigilants sur l'amplitude horaire des agents en adaptant par exemple les prises de services au cas où car la priorité est d'assurer la fin de desserte.

Nous n'avons pu prévoir le cas de juin 2017, face aux problématiques sécuritaires auxquels nous avons dû faire face le jour J. Nous nous efforçons d'éviter au maximum ce genre de situation.

Questions reçues le 10/10/2017 à 15h56 :

**CGT Question N°3**

**les chefs de dépôts ont-ils droit à la dotation habillement?**

Réponse :

Les chefs de dépôt ne disposent pas d'une dotation particulière. Toutefois afin d'être clairement identifiés comme salarié Keolis Lyon lors des actions sur le terrain, les chefs de dépôt peuvent disposer de quelques vêtements (polaire, parka Grand Stade, chasuble...).

Questions reçues le 16/10/2017 à 08h52 :

**CGT Question N°1**

- a) Dans quel cas un salarié doit-il remplir un document de synthèse ?
- b) Quelle est la différence entre une DA/DI et un document de synthèse ?
- c) Quelle est la différence entre un constat et un document de synthèse ?
- d) Quels sont les documents (DA/DI, document de synthèse, constat) pouvant être des documents disciplinaires ?
- e) Combien de temps le salarié a-t-il pour répondre à une DA/DI, document de synthèse, un constat ?
- f) Ce délai commence quand ?
- g) Doit-il remplir ces documents pendant ces heures de travail ?
- h) Doit-il remplir ces documents en dehors de son temps de travail ?
- i) Le temps nécessaire à la rédaction de la réponse rentre-t-elle dans le TTE/TCO ?
- j) Dans quel cas ?

- a) Dans tous les cas de discipline intérieure, avant de prendre une sanction, il est demandé par écrit des explications à l'agent sur la nature et les circonstances des faits qui lui sont signalés.
- b) Une DA/DI peut être demandée au salarié pour déclarer un accident ou incident, ou être faite à son initiative. Le document de synthèse est transmis au salarié à l'initiative de sa hiérarchie lorsqu'elle a eu connaissance de faits qui constituent un écart et qu'elle souhaite avoir des explications de l'agent sur le sujet.
- c) Un constat peut être positif ou négatif. Le document de synthèse est transmis au salarié dans les cas de discipline intérieure (cf : question a).
- d) Le seul document disciplinaire est la notification de la sanction.
- e) Seul le document de synthèse est encadré par un délai de 48h. L'agent ne répond pas à une DA/DI, il s'agit de deux documents de déclaration émanant de l'agent.
- f) Concernant les documents de synthèse, le délai de 48h commence dès réception du document par le salarié. Lors d'une mise à pied conservatoire en revanche le document de synthèse doit être retourné immédiatement.
- g) h) i) j) Le temps prévu à la rédaction des documents ne rentre pas dans le TTE/TCO sauf dans le cadre de la procédure de gestion d'exploitation du 16 juin 2017 dont les dispositions sont les suivantes :

**« 2.4. Temps consacrés aux formalités**

Les temps consacrés aux formalités administratives liées à un accident d'exploitation (déclaration d'accident, constat amiable) constituent du temps de travail effectif.

Dans le cas où ces documents sont remplis par le conducteur à l'UT en dehors de la journée de service, les temps forfaitaires suivants sont attribués :

- Temps nécessaire pour remplir la déclaration d'accident (DA) : 10 minutes
  - Temps nécessaire pour remplir la déclaration d'accident (DA) + le constat amiable : 30 minutes
- Comme tout temps de travail effectif, l'attribution de ce forfait est soumise à la validation préalable d'un agent de maîtrise.

Le type d'heures à utiliser est 6275 « Rédaction DA – Constat Amiable ».

**CGT UTMA Question N°1**

- a) Cette question a déjà été abordée récemment en DP, pourquoi UTMA s'obstine à remettre un document de synthèse sur un lieu de relève au milieu du public et de ses collègues de travail comme la Station Carré de Soie par exemple, n'existe-t-il pas de lieux plus appropriés ?
- b) La direction ne nous a-t-elle pas répondu être favorable à arrêter ces pratiques ?

Réponse :

- a) Après échange avec l'encadrement d'UTMA, il a été convenu qu'à l'avenir la remise en main propre d'un document de synthèse à un agent s'effectuera dans un lieu approprié.
- b) La direction maintient sa précédente réponse à cette question.

Questions reçues le 16/10/2017 à 11h30 :

**CGT Tramway Question N°4**

**Suite au déraillement du T2 au débranchement T1, T2 Pont Gallieni le 06.10.17, pourrait-on avoir plus d'informations ?**

Réponse :

Le déraillement sur T2 au débranchement du pont Gallieni est dû à la chute du réservoir de graissage boudin bogie porteur. Celui-ci s'est encastré entre le patin magnétique et la roue. L'équipe relevage est intervenue pour remettre la rame sur les rails.

**CGT Tramway Question N°5**

**Question 11 Folio 29 (Frigo à Part-Dieu et Grange-Blanche) : quand allez-vous réellement prendre en compte cette demande ?**

Réponse :

La demande est bien prise en compte, que les échanges entre le Bus et le Tram sont en cours sur le sujet, et que nous reviendrons vers eux quand nous aurons une décision.

**CGT Tramway Question N°6**

**Question 12 Folio 30 (propreté des cabines) : Nous constatons que la propreté est toujours absente dans les cabines malgré vos grandes déclarations.**

**a:Pour quand un réel nettoyage ?**

**b:Le représentant du service qualité M.L. vient-il du Métro, du Tramway ou bien du funiculaire ?**

Réponse

a : Concernant le nettoyage des cabines de Tramway, un nouveau MOP (à l'identique de ce qui se fait sur les bus) est en application depuis mi-septembre. De plus une opération spécifique sur les pare-brise a été réalisée avec un avancement de 20% sur Saint-Priest et 30% sur Meyzieu.

b : Le service qualité est représenté lors des réunions mensuelles avec le prestataire, par le responsable qualité exploitation, auparavant responsable qualité bus, qui gère dorénavant l'ensemble des modes (Modes Lourds et Surface).

**CGT Tramway Question N°7**

**Question 13 Folio 30 (crachats et vitres latérales sales) : à quand une réelle campagne de propreté ? Nous le souhaitons très rapidement.**

Réponse :

CF réponse à la question CGT Tramway n°6

**CGT Tramway Question N°8**

**Un nouveau roulement des services avec moins de coupure, des amplitudes plus équilibrées devaient -être proposées après les vacances ; où en êtes-vous ?**

Réponse :

Il ne s'agit pas d'un nouveau roulement qui doit être proposé mais d'un nouvel habillage. Celui-ci sera finalisé avec la nouvelle offre et renforts, le travail du technicien horaire est en cours.

**CGT Tramway Question N°9**

**Tous les tramways sont-ils équipés de chauffe-pieds ?**

**a:Sinon, combien ne le sont pas ?**

**b:Seront-ils en état de marche pour cet hiver ?**

Réponse :

A l'origine toutes les rames (402/302) sont équipées de séries de chauffe-pieds, ceux-ci sont intégrés aux planchers cabines. Pour ne pas détériorer le plancher en cas de panne, nous avons fait réaliser un chauffe-pieds venant en lieu et place. Ces nouveaux types de chauffages sont mis en services dans le cadre de maintenances correctives sur dysfonctionnement du système d'origine.

a) Toutes les rames sont équipées de chauffe-pieds dont 13 avec le nouveau modèle, suite à actions correctives.

b) Tout sera mis en œuvre pour qu'ils soient en état de marche cet hiver.

**CGT Tramway Question N°10**

**Pour éviter le stationnement anarchique à la station Gaston Berger, serait-il possible de lancer les travaux d'agrandissement des quais rapidement ?**

Réponse :

Les travaux d'allongement des quais de la station Gaston Berger débutent semaine 43

**CGT Tramway Question N°11**

**Est-il normal que plusieurs rames n'ont plus de brise-vitres dans les cabines**

Réponse :

Concernant les brises vitres dans les cabines, les marteaux bris-vitres sont positionnés dans les cabines et sont à disposition des conducteurs. En cas d'absence, les conducteurs doivent le signaler aux régulateurs PCT afin de tracer ces signalements sur GAMMA pour action Maintenance ce qui permettrait d'avoir un suivi précis sur ce sujet et de solder rapidement ce type d'écart. S'il n'y a pas de remontée d'information des conducteurs via une alerte GAMMA nous ne pourrions rectifier l'avarie que lorsque la rame passe en visite préventive tous les 15 ou 25Kkm suivant le type de rame.

A ce jour une alerte Gamma en attente pour Meyzieu rame 878 du 16/10 /2017 et zéro pur UTTR

Questions reçues le 16/10/2017 à 22h18 :

**FO Maîtrise Question N°1**

**Nous demandons quand va être livré le nouveau bureau au BAL de bellecour ?**

Réponse :

La commande est toujours en cours. A ce jour nous n'avons pas de date de livraison à vous communiquer.

**FO Maîtrise Question N°2**

**Nous demandons à quelle date les photocopieuses de tous les BAL seront entièrement opérationnelles ?**

Réponse :

Des demandes de réparation ont été validées récemment. Les réparations seront réalisées dans les meilleurs délais.